



# PAYS-BAS



## Fiche-pays 2019-2020

<b>Nombre de postes offerts</b>	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : <b>6</b> Les chances d'obtenir un poste étaient de <b>24%</b> .
<b>Conditions générales</b>	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) ;</li><li>• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;</li><li>• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) ;</li><li>• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;</li><li>• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2019 ;</li><li>• ayant des compétences en langue néerlandaise ou anglaise évaluées et justifiées par un professeur de néerlandais ou d'anglais (<b>niveau B1 du CECRL pour l'anglais/pas de niveau minimum exigé pour le néerlandais</b>). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier.</li></ul> <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'<b>avril 2019</b>.</p>
<b>Disciplines</b>	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une <b>L3</b> dans l'une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;</li><li>• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;</li><li>• LLCE, LEA (toutes langues) ;</li><li>• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;</li><li>• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme.</li></ul>
<b>Villes ou régions d'affectation</b>	<b>Tout le pays</b> Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
<b>Établissements</b>	<b>Collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur</b>



# PAYS-BAS



<b>Durée du contrat</b>	<b>10 mois</b> (1 <sup>er</sup> septembre 2019 - 30 juin 2020)
<b>Temps de travail et de congés</b>	<b>12 heures par semaine</b> Congés selon les calendriers scolaire ou universitaire locaux.
<b>Rémunération mensuelle</b>	<b>800€ net</b> L'assistant a le statut de salarié de l'établissement.
<b>Aide à l'installation</b>	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. L'assistant dispose néanmoins d'une aide à l'installation de 250€ mise à disposition par son établissement d'affectation.
<b>Visa</b>	N/A
<b>Couverture sociale</b>	L'assurance maladie obligatoire aux Pays-Bas est à la charge de l'assistant (100€ en moyenne par mois). L'assurance de responsabilité civile WA ( <i>Wettelijke Aansprakelijkheid</i> ) n'est pas obligatoire mais fortement conseillée. Il est recommandé de souscrire une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
<b>Réunion d'information</b>	Une réunion d'information sera organisée en septembre 2019 aux Pays-Bas.
<b>Informations diverses</b>	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux services consulaires : <b>Ambassade des Pays-Bas en France</b> : <a href="https://www.paysbasmondial.nl/pays/france">https://www.paysbasmondial.nl/pays/france</a> <b>Ambassade de France aux Pays-Bas</b> : <a href="http://www.ambafrance-nl.org">www.ambafrance-nl.org</a> <b>Nuffic</b> : <a href="https://www.nuffic.nl/">https://www.nuffic.nl/</a>
<b>Validation du séjour</b>	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/assistantfr/validation.php">www.ciep.fr/assistantfr/validation.php</a>